

**OUVERTURE DE LA CAMPAGNE  
DE BOURSE NATIONALE DE COLLEGE  
DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2020**

**La demande** de bourse de collège **s'effectue en ligne (à privilégier) ou par papier** (demander le dossier au secrétariat) pour tous les élèves des collèges publics. La demande en ligne s'effectue à partir du portail **scolarité service**.

Pour se connecter avec le compte Education Nationale, vous devez taper dans la barre de connexion :  
**<https://teleservices.ac-nice.fr>**

Les parents des élèves déjà présents l'an dernier au collège, ont déjà eu des codes téléservices et ont déjà créé leur compte dans "scolarité service". Ce compte est valable jusqu'en 3<sup>e</sup>. Vous pouvez déjà faire votre demande.

Pour les parents des élèves de 6<sup>e</sup> ou les nouveaux arrivants, nous joignons à cette note, les codes téléservices nécessaires à la création du compte ainsi que la marche à suivre pour cette création.

En complément, vous avez à votre disposition un flyer provenant du Ministère ainsi qu'un tutoriel sur le site :

[www.education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college)

Une fois votre compte créé, vous pouvez faire votre demande de bourse.

Afin d'aider les familles à la saisie des demandes de bourse, un ordinateur est mis à disposition au secrétariat. Il sera alors nécessaire de prendre rendez-vous. (Le port du masque est obligatoire et vous devrez présenter une pièce d'identité à l'accueil du collège).

Si vous avez des difficultés avec l'informatique, vous pouvez venir, accompagné par la personne de votre choix, afin de vous aider à la saisie du dossier.

En aucun cas le personnel de l'établissement saisira à votre place votre demande de bourse.

**Attention : après la date du 15 octobre, aucune demande ne pourra être acceptée.**

Cordialement

Eric ANICITO, Principal



Pour toutes informations, veuillez contacter le secrétariat



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Demander une bourse de collègue

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus  
de **400 000**  
à avoir fait une  
demande en ligne  
en 2019

## Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020



L'identifiant  
et le mot de passe  
de mon compte  
Éducation nationale (ATEN)  
fournis par le collègue  
ou  
de mon compte  
France Connect



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

## Le déroulement de ma demande

**1** Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou



<https://teleservices.ac-nice.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

**2** Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

**3** Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

**4** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/aides-financieres-college](https://education.gouv.fr/aides-financieres-college)

## 2.1 La connexion

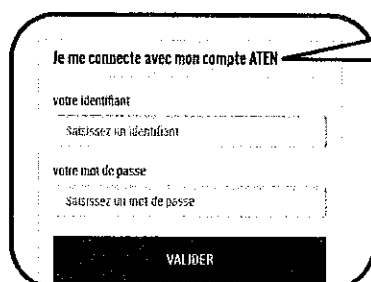
Dans la mesure où la demande de bourse de collège peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux** de l'élève peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue.

**Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.**

### SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents



Je me connecte avec mon compte ATEN

vous identifiant  
Saisissez un identifiant

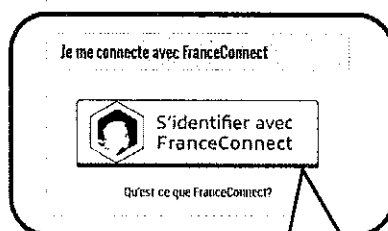
vous mot de passe  
Saisissez un mot de passe

VALIDER

Connexion par le portail éducation nationale  
Rappel : la connexion par le compte ATEN se fait au moyen d'un compte responsable, et non élève.

identifiant oublié ?

mot de passe oublié ?



Je me connecte avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

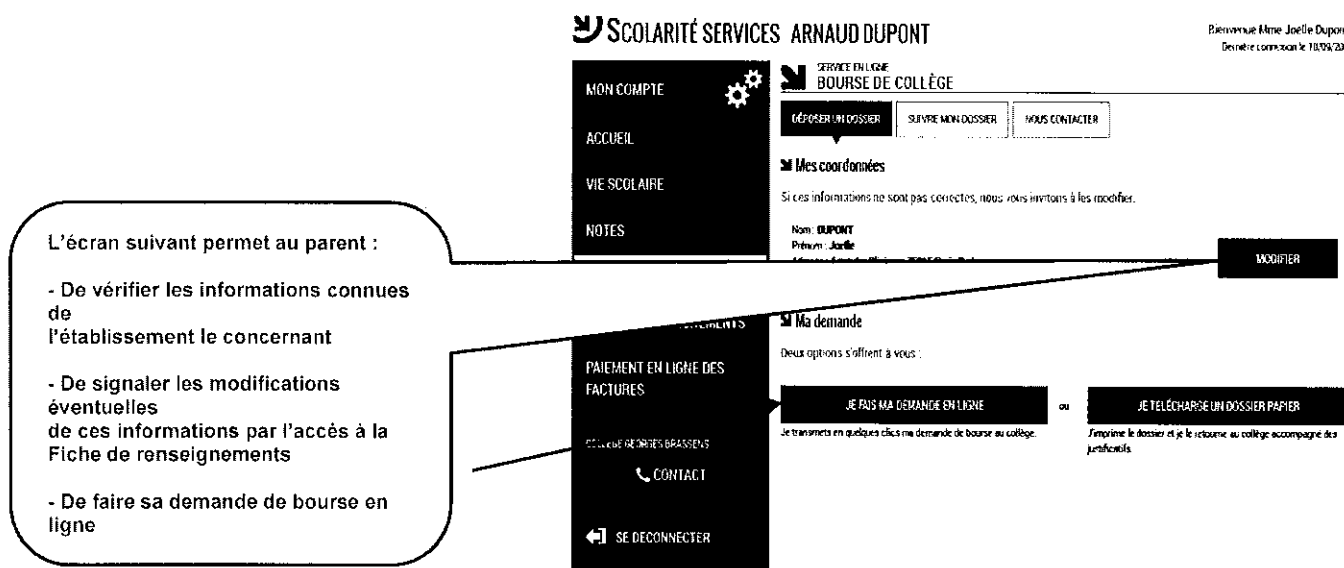
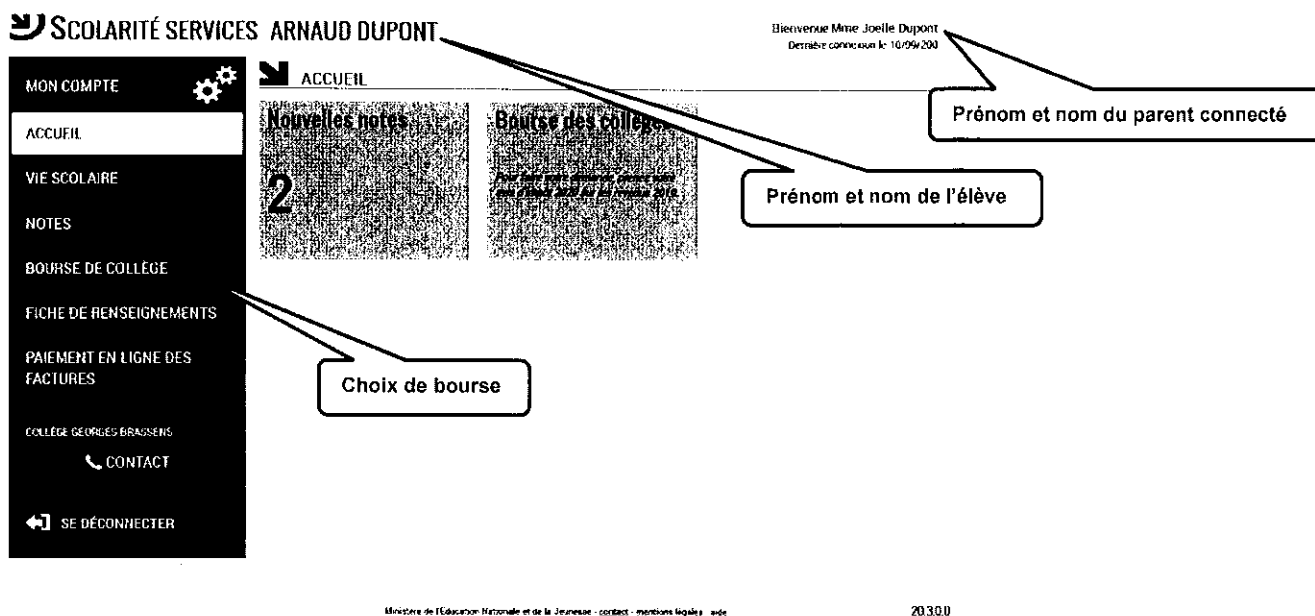
Qu'est ce que FranceConnect?

Service indisponible de 3h à 4h du matin.

Connexion par France Connect : le parent décide de s'identifier soit par Impots.gouv, soit par La Poste, soit par Ameli, soit par Mobile Connect, soit par la Msa.

Après avoir procédé à cette identification en saisissant par exemple son identifiant pour Impots.gouv, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

Après la connexion, choisir **Bourse de collège** parmi les services proposés à gauche de l'écran.



## 2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements

Dès la connexion au téléservice Bourse de collège, le parent visualise, et modifie si nécessaire, une partie des données administratives de son enfant et les siennes.

*Remarque : les informations modifiées seront immédiatement intégrées à la demande de bourse. Par contre, l'établissement devra les valider pour leur intégration dans Base élèves.*

## 2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier

Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre **son avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019** et déposer le tout au secrétariat de l'établissement.

## 2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Deux parcours selon que le parent s'est connecté par France Connect ou directement avec son compte Education nationale :

### ↓ Parcours éducation nationale (ATEN)

### ↓ Parcours France Connect

Pas de saisie de numéro fiscal la connexion France Connect permet de récupérer les données fiscales du parent

**Demande de consentement du parent pour l'actualisation de ses données fiscales chaque année de la scolarité de son enfant au collège**

## A partir de l'écran suivant : un seul parcours quel que soit le mode de connexion

Les informations récupérées auprès de la DGFIP apparaissent à l'écran, une seule question est à renseigner si le parent n'est ni marié, ni pacsé.  
Pour préciser s'il vit en concubinage.

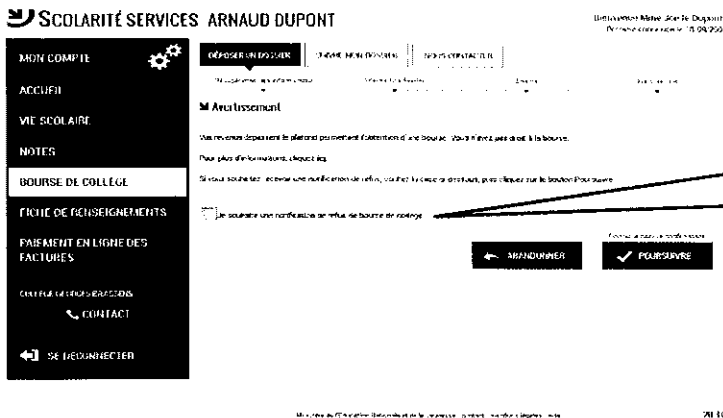
## 2.5 Récapitulatif des données fiscales du concubin

Dans cette situation, le parent devra renseigner le numéro fiscal du concubine ainsi que ses nom et prénom

Et dans l'écran suivant, le concubine devra donner son accord pour l'actualisation de ses données fiscales

Les données fiscales du concubine sont affichées

Puis il est proposé au parent d'ajouter d'autres enfants scolarisés dans le même collège (non boursiers)

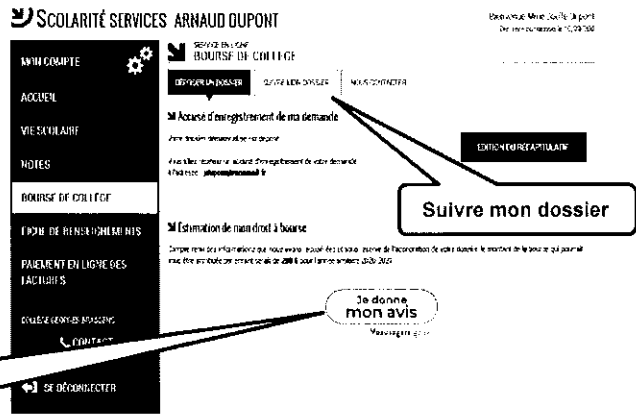
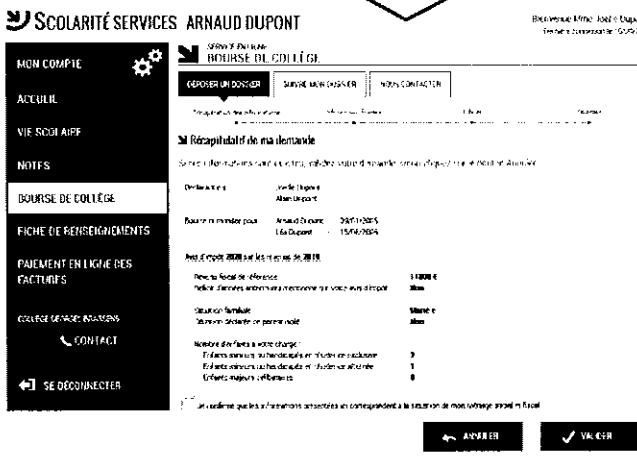


Si les revenus ne permettent pas d'attribuer une bourse, le parent est informé que ses revenus dépassent le plafond autorisé : **Il peut maintenir sa demande pour recevoir une notification de refus**

## 2.6 Récapitulatif de la demande

Quel que soit le résultat possible : attribution ou refus de bourse, un récapitulatif de la demande est affiché à l'écran. Le parent doit confirmer l'exactitude des renseignements fournis

Sur le dernier écran, le parent est informé qu'il recevra un accusé d'enregistrement de sa demande, et une estimation du droit à bourse est affichée. Il peut éditer un récapitulatif de sa demande et donner son avis sur la demande en ligne



Le bouton **Je donne mon avis** ouvre le formulaire d'une enquête de satisfaction sur le service Bourse de collège

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, le parent continue de pouvoir consulter le suivi du traitement de sa demande en accédant au téléservice **Bourse de Collège** dans l'onglet **Suivre mon dossier**